

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 février 2026
Français
Original : anglais

**Vingt-deuxième rapport du Secrétaire général
sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix
et la sécurité internationales et sur l'action menée
par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États
Membres à contrer cette menace****I. Introduction**

1. Par l'adoption de sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a exprimé sa détermination à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui lui sont associés, et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2734 \(2024\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui montrent et traduisent la gravité de la menace que constitue Daech pour la paix et la sécurité internationales, et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace, en particulier la portée de cette action. Il a en outre demandé que le plus récent rapport semestriel de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, figure en annexe au présent rapport.

2. Le présent rapport est le vingt-deuxième en la matière³. Il a été établi par le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec la contribution de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et en étroite collaboration avec l'Équipe de surveillance et d'autres entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme.

3. La menace que représente Daech n'a cessé de croître depuis le précédent rapport, devenant plus complexe et s'intensifiant sur plusieurs terrains. Daech et ses affiliés ont continué de recruter des combattants terroristes étrangers et de lever des fonds de manière opportuniste, tout en utilisant plus efficacement des technologies telles que les monnaies numériques et les systèmes de drones aériens. Par l'intermédiaire

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaïda en Iraq (QDe.115).

² Conformément à la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#), [S/2021/98](#), [S/2021/682](#), [S/2022/63](#), [S/2022/576](#), [S/2023/76](#), [S/2023/568](#), [S/2024/117](#), [S/2024/583](#), [S/2025/72](#) et [S/2025/496](#).



du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, notamment, les entités des Nations Unies ont continué de soutenir les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour combattre la menace, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions applicables du Conseil de sécurité.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu et évolution de la menace

4. La menace que représentent Daech et ses affiliés s'est intensifiée sur plusieurs théâtres, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, au Sahel et en Asie du Sud. Cette menace, qui était multipolaire et de complexité croissante, a rapidement évolué, la région du Sahel central (y compris les zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger ainsi que les zones du bassin du lac Tchad) ayant été la plus touchée. Les combattants terroristes étrangers ont continué d'être attirés vers divers théâtres d'opérations et de s'y regrouper. Daech a continué de se faire des recettes et de lever des fonds de manière opportuniste, en s'appuyant sur le prélèvement illégal d'impôts et les enlèvements contre rançon. Les actifs virtuels ont une nouvelle fois été utilisés de manière croissante pour échapper à la détection. Parallèlement, Daech a continué de s'employer à renforcer ses cybercapacités, notamment en lançant à l'échelle mondiale des appels pour que les spécialistes du cyberspace rejoignent ses rangs.

5. Les avis des États Membres ont continué de diverger quant à l'identité du chef de Daech, Abu Hafs al-Hashimi al-Qurashi. Certains États Membres ont continué de penser qu'Abdulqadir Mumin (non inscrit sur la Liste), chef du « bureau » Karrar en Afrique de l'Est, était le chef suprême du groupe. Mumin est resté largement isolé en raison de la pression antiterroriste soutenue exercée par les autorités somaliennes.

6. En Somalie, la menace de Daech a été considérablement réduite grâce aux efforts de lutte antiterroriste que les forces de sécurité nationales ont continué de déployer en collaboration avec leurs partenaires régionaux et internationaux. À la suite des opérations antiterroristes récentes, au cours desquelles un grand nombre de combattants a été tué, plus de 180 combattants ont été arrêtés et des combattants locaux somaliens ont été réintégrés dans leurs clans, on estime que Daech compte actuellement environ 200 à 300 combattants. Des États Membres de la région ont fait état de combattants terroristes étrangers originaires du Moyen-Orient ayant quitté le Puntland pour se rendre au Yémen via le golfe d'Aden.

7. Daech a intensifié la propagande relative à ses attaques en République démocratique du Congo et au Mozambique. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (non inscrites sur la Liste) sont restées une menace considérable.

8. L'Afrique de l'Ouest et le Sahel sont restés une préoccupation majeure pour les États Membres, car les groupes affiliés à Daech, tels que « Province du Sahel de l'État islamique » (non inscrit sur la Liste), ont continué d'y renforcer leur présence. Dans le bassin du lac Tchad, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162), qui opère principalement au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad, a gagné du terrain à mesure que l'intensification des opérations antiterroristes affaiblissait les autres affiliés de Daech au Moyen-Orient et en Somalie. Des États Membres ont signalé qu'Abu Bakr ibn Muhammad ibn Ali al-Mainuki (non inscrit sur la Liste), chef du « bureau » Furqan, avait été élevé au rang de dirigeant principal de Daech, certains suggérant qu'il aurait remplacé Abdallah Makki Muslih al-Rafi'i (alias Abu Khadija) à la tête de la « direction générale des provinces » après la mort

de ce dernier en mars 2025⁴. Dans le but d'asseoir son contrôle territorial dans le nord-est du Nigéria, le groupe ISWAP a consolidé ses positions dans le centre et le nord de l'État de Borno en août, renforçant ses bases de Gargash et de Sambisa. Il a également multiplié ses raids contre les populations isolées de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun et de la province tchadienne du Lac.

9. Le groupe Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (QDe.159), affilié à Al-Qaida, est resté le groupe dominant au Sahel. Le groupe État islamique du Grand Sahara (QDe.163) a été moins présent au Mali, mais est resté actif au Niger, sa principale zone d'opération. Les attaques du groupe État islamique du Grand Sahara étaient de moindre ampleur et asymétriques, visant les forces de sécurité et les civils. Au Niger, les régions de Tillabéri, Tahoua et Dosso ont vu une activité soutenue de ce groupe, tandis que Ménaka et Tessit, au Mali, ont enregistré des attaques. Fin 2025, le groupe État islamique du Grand Sahara et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin se sont affrontés pour la suprématie territoriale, ce qui a marqué la fin de la détente établie entre eux plus tôt dans l'année.

10. En République arabe syrienne, la situation de sécurité est restée fragile. Les cellules de Daech ont continué d'opérer dans tout le pays, menant des attaques principalement contre les forces de sécurité, en particulier dans le nord et le nord-est, notamment une attaque ayant visé les forces de la coalition emmenée conjointement par les États-Unis d'Amérique et la République arabe syrienne. Le groupe a cherché à attiser les tensions sectaires afin de saper l'autorité nationale, notamment en organisant des attaques contre des lieux de culte. Il a maintenu environ 3 000 combattants en Iraq et en République arabe syrienne, dont la majorité était basée en République arabe syrienne. La région du désert syrien a certes conservé son importance stratégique, mais elle n'était plus le principal bastion de Daech. Le Président de la République arabe syrienne, Ahmad Al-Sharaa, a également été considéré comme une cible prioritaire. En 2025, cinq tentatives d'assassinat visant le Président, le Ministre de l'intérieur et le Ministre des affaires étrangères ont été déjouées. Al-Sharaa a été pris pour cible à Alep et Deraa par Saraya Ansar al-Sunnah (non inscrit sur la Liste), un groupe qui ferait office de façade pour Daech, lui permettant de nier toute implication de manière plausible et de renforcer ses capacités opérationnelles. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a rejoint la coalition internationale contre Daech en novembre. Cette coalition a indiqué avoir mené plusieurs frappes aériennes de grande envergure contre des positions affiliées à Daech dans toute la République arabe syrienne.

11. En Iraq, Daech a continué de subir la pression antiterroriste constante des autorités irakiennes, ce qui a limité sa capacité de mener des opérations de grande envergure. En 2025, les attaques du groupe dans le pays ont atteint leur niveau le plus bas jamais enregistré. Cependant, le groupe a continué de faire peser sa menace en mettant à profit l'instabilité qui règne en République arabe syrienne voisine.

12. Le groupe État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) (QDe.161) et d'autres groupes terroristes présents en Afghanistan sont restés une source de vives inquiétudes ainsi qu'une menace majeure, dans un contexte de fragilité des relations régionales. L'EIL-K a continué de subir une pression antiterroriste soutenue de la part des autorités de facto. Il a toutefois conservé une forte capacité opérationnelle et a montré qu'il était toujours décidé à mener des opérations à l'étranger. Bien que le nombre d'attaques perpétrées par l'EIL-K ait diminué au cours de la période considérée, le groupe s'est encore montré capable de reconstituer rapidement ses effectifs, notamment grâce au recrutement en ligne. Le groupe était principalement actif dans le nord de l'Afghanistan, en particulier dans la province de Badakhchan, ainsi que dans les zones proches de la frontière avec le Pakistan. Il a étendu son réseau

⁴ Voir [S/2022/576](#) et les rapports ultérieurs.

de cellules et a continué de projeter sa menace aux niveaux régional et international. Il a également recouru davantage à la propagande agressive dans les langues d'Asie centrale, élargissant ainsi son public cible, et a cherché à exploiter des questions telles que la guerre à Gaza pour mieux recruter et mieux se financer.

13. En matière d'accès aux armes, Daech a continué de juger nécessaire de renforcer ses capacités en ce qui concerne des technologies telles que les systèmes de drones aériens, qu'il considérait comme un domaine porteur. Les systèmes de drones aériens ont renforcé la capacité du groupe de mener des attaques coordonnées et simultanées, grâce à la collaboration et au partage des connaissances entre les différents théâtres. En Afrique de l'Ouest, le groupe ISWAP augmente son stock de systèmes de drones aériens grâce à des importations commerciales de pièces détachées, qui sont ensuite réassemblées.

14. On a constaté une augmentation notable de l'utilisation efficace d'autres nouvelles technologies par Daech et d'autres groupes terroristes, laquelle s'est manifestée de deux manières principales. Tout d'abord, Daech et ses affiliés ont exploité de façon croissante les systèmes de communication par satellite à usage commercial, ce qui leur a donné accès à des communications à faible coût, rapides et relativement sécurisées dans les régions reculées. Ensuite, ils ont utilisé l'intelligence artificielle de manière plus efficace, surtout à des fins de propagande. Ils ont fait montre de capacités de plus en plus sophistiquées en matière d'intégration d'outils d'intelligence artificielle et d'effets visuels dans leurs efforts de radicalisation et de recrutement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une évolution radicale des capacités opérationnelles, l'utilisation accrue et efficace des nouvelles technologies a mis en évidence la menace croissante que représentait l'intelligence artificielle pour les efforts antiterroristes déployés au niveau international.

B. Situation des membres présumés de Daech et de leurs proches dans les zones de conflit

15. En décembre, plus de 25 740 personnes, dont quelque 14 930 nationaux syriens, 2 320 nationaux irakiens et 8 480 nationaux de pays tiers provenant d'environ 59 pays différents se trouvaient encore dans le camp de Hol et le camp Roj, dans le nord-est de la République arabe syrienne, en raison de leurs liens présumés ou de leurs liens familiaux avec Daech. Des milliers d'autres restaient dans d'autres centres de détention. Plus de 60 % des résidents des camps étaient des enfants, dont 71 % avaient moins de 12 ans et 7 % avaient moins de 5 ans. La plupart de ces enfants n'ont pas pu retourner dans leur communauté ou leur pays d'origine et étaient détenus illégalement sans procès ni procédure de contrôle judiciaire, et sans aucun accès véritable à des recours en justice.

16. L'aide humanitaire est restée très limitée dans les camps en raison de la réduction de l'aide étrangère et du manque de ressources. Les conditions de vie dans le camp de Hol et le camp Roj sont restées précaires, marquées par un manque de services et d'abris adéquats. Une insécurité, des violences et des violations des droits humains systématiques ont été observées, notamment des disparitions forcées, des cas de détention arbitraire et de détention au secret, des violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi qu'un manque d'accès à l'eau, à la nourriture, aux soins de santé et à l'éducation.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

17. L'ONU a continué d'aider les États Membres à contrer la menace de Daech, notamment en renforçant leurs capacités et en leur apportant une assistance technique

dans des domaines tels que la lutte contre le financement du terrorisme, l'utilisation par les groupes terroristes des technologies nouvelles et émergentes et la réintégration des personnes associées à Daech et à d'autres groupes terroristes. Elle a continué de produire des travaux de recherche et des orientations générales fondées sur des données probantes afin d'éclairer les efforts des États Membres.

18. En octobre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a appuyé la réunion publique d'information organisée par le Comité contre le terrorisme pour célébrer le vingtième anniversaire de la création de la Direction exécutive, qui a rassemblé des représentantes et représentants des États Membres, des organisations internationales et régionales et de la société civile et des membres du Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste de la Direction exécutive. Les discussions ont favorisé une compréhension commune de l'incidence des travaux de la Direction exécutive et des enseignements à retenir, ainsi que des tendances et faits nouveaux en matière de terrorisme et de lutte antiterroriste, y compris les mesures recommandées pour lutter contre Daech.

A. Situation des membres présumés de Daech et des membres de leurs familles dans les zones de conflit

1. Mesures de rapatriement

19. Bien que le nombre de rapatriements ait diminué par rapport à la période précédente, les États Membres ont poursuivi leurs efforts visant à rapatrier les personnes bloquées dans des camps et des centres de détention et autres installations dans le nord-est de la République arabe syrienne. Le Gouvernement iraquien aurait rapatrié plus de 2 400 citoyens irakiens qui se trouvaient dans le camp de Hol et le camp Roj.

20. En partenariat avec le Gouvernement iraquien, l'ONU a aidé les nationaux irakiens logés au centre de réadaptation d'Amal (anciennement connu sous le nom de camp de Jadaa-1) depuis leur retour des camps du nord-est de la République arabe syrienne à obtenir des documents d'état civil. En octobre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avaient facilité les démarches de demande de carte d'identité nationale pour 3 430 personnes, dont 3 170 ont obtenu leur carte.

21. En septembre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a apporté un appui technique au Gouvernement iraquien aux fins de l'organisation de la « Conférence internationale de haut niveau sur le rapatriement des personnes du camp de Hol, des camps environnants et des lieux de détention », qui visait à sensibiliser à la question du rapatriement des personnes associées à des groupes terroristes et à faciliter la mise en commun des bonnes pratiques en la matière. Plus de 350 personnes, dont 31 Ministres et autres hauts fonctionnaires d'États Membres, y ont pris part. Des experts des Nations Unies et de l'extérieur ont recommandé aux États Membres de faire en sorte que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes du terrorisme, en particulier les femmes et les enfants, notamment en fournissant un soutien ciblé aux victimes de violences sexuelles.

22. D'août à décembre, le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes, mis en œuvre par le Bureau de lutte contre le terrorisme, a permis à 60 membres des forces de sécurité irakiennes d'acquérir des compétences spécialisées pour gérer les rapatriements volontaires du camp de Hol en suivant des approches axées sur les victimes et adaptées à la culture.

23. En octobre, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a publié une étude sur les dimensions de genre de l'expérience de la détention arbitraire des femmes, des hommes et des enfants dans le camp de Hol⁵, dans laquelle elle a formulé des recommandations à l'intention de l'ensemble du système des Nations Unies afin qu'il soit tenu compte de la variété des situations et des besoins. Cette étude visait à soutenir l'adoption d'une approche des politiques et des programmes fondée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre afin de remédier à la situation de détention de durée indéterminée dans laquelle se trouvaient les femmes, les hommes et les enfants actuellement présents dans le camp de Hol.

2. Poursuites et enquêtes

24. L'ONU a continué d'aider les États Membres à renforcer les cadres juridiques et institutionnels fondés sur les droits à l'appui des enquêtes et des poursuites dans les affaires de terrorisme. En août, le Bureau de lutte contre le terrorisme a, en partenariat avec l'OIM et le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, organisé à Bagdad un atelier avec des juges et des procureurs irakiens spécialisés dans la lutte antiterroriste, ainsi que des experts internationaux, aux fins de l'échange de bonnes pratiques s'agissant de la conduite d'enquêtes et de poursuites judiciaires visant des membres d'organisations terroristes dans le respect des droits des suspects. En décembre, le Bureau a réuni des responsables irakiens et leurs homologues étrangers à Istanbul (Türkiye) dans le cadre d'un atelier sur la coopération internationale visant à faire en sorte que Daech réponde de ses crimes.

25. De juillet à octobre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a renforcé les capacités de 22 responsables des forces de l'ordre du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Kenya, du Nigéria et de la Somalie s'agissant de recueillir, d'analyser et d'utiliser des informations numériques et financières et des renseignements dans des affaires de terrorisme complexes qui pourraient impliquer Daech, tout en respectant les droits humains et la légalité.

26. En Ouganda, le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes a guidé les principales parties prenantes et renforcé les capacités des formateurs des forces de police ougandaises et du Bureau du Procureur général. En octobre, il a remis au Gouvernement kirghize du matériel de criminalistique numérique spécialisé et a achevé un programme de conseil et d'encadrement de huit mois qui visait à renforcer les capacités d'enquête et de poursuite en matière de terrorisme. Au Tadjikistan, il a mené une analyse des besoins pour déterminer comment aider le Ministère de la justice à renforcer ses capacités d'application de la criminalistique numérique aux enquêtes et poursuites liées au terrorisme, conformément aux normes internationales et aux normes relatives aux droits humains.

27. Au Nigéria, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a remis au commandement des forces de police nigérianes dans l'État du Plateau une installation rénovée destinée au stockage des preuves. Il s'agissait de la sixième installation de ce type rénovée par l'Office. En juillet, la Haute Cour fédérale a prononcé 44 condamnations de personnes accusées d'infractions terroristes ; l'ONUDC a contribué à réduire l'arriéré de la Cour en facilitant le déploiement d'avocats de la défense du Conseil de l'aide juridictionnelle afin qu'ils mènent des entretiens d'instruction dans les lieux de détention. Au niveau régional, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont poursuivi leurs efforts de plaidoyer en faveur de la Force multinationale mixte de la Commission du bassin du lac Tchad, qui joue

⁵ Disponible à l'adresse suivante : www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2025/10/understanding-the-lives-of-the-women-men-and-children-of-al-hol-camp.

un rôle essentiel pour ce qui est de traduire en justice les membres présumés du groupe ISWAP.

3. Réadaptation et réintégration

28. L'ONU a continué d'aider les États Membres dans leurs efforts visant à régler les problèmes liés à la réadaptation et à la réintégration des personnes rapatriées, notamment le manque d'accès à l'aide juridique et à d'autres services. La coordination stratégique des efforts de réadaptation et de réintégration a été renforcée au titre du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail technique codirigé par l'OIM, l'UNICEF et le Gouvernement iraquien. L'équipe spéciale chargée de la réadaptation et de la transition a contribué à améliorer la coordination de la prestation des services au centre de réadaptation d'Amal.

29. L'ONU a soutenu les enfants irakiens rapatriés et leurs familles en leur fournissant des services globaux de réadaptation, notamment des services de soins psychosociaux, d'assistance juridique, de formation professionnelle et de réintégration familiale, en gardant à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale. Le soutien apporté par l'OIM au centre de réadaptation d'Amal a bénéficié à plus de 6 500 personnes. Il a également contribué à améliorer la coordination avec le Ministère des migrations et des déplacements et le Bureau du Conseiller pour la sécurité nationale de l'Iraq et à accélérer les procédures de dédouanement, tout en aidant les ménages vérifiés à quitter le centre plus rapidement.

30. L'ONUDC a fourni une assistance technique au Gouvernement iraquien en matière de gestion des détenus à haut risque et de prévention de la radicalisation menant au terrorisme dans les prisons. Il a également contribué à l'élaboration de directives sur l'évaluation psychosociale des enfants privés de liberté dans le contexte de la lutte antiterroriste, notamment des enfants rapatriés de la République arabe syrienne, ainsi que d'un plan d'action national à l'appui de la réadaptation et de la réintégration des détenus mineurs anciennement associés à des groupes terroristes.

31. En Afrique, l'ONU a aidé les États Membres à renforcer leurs capacités de réintégration, notamment en encourageant le dialogue communautaire en vue de réduire la stigmatisation et la récidive. Au Kenya, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est associé au Centre national de lutte contre le terrorisme pour former 35 représentantes et représentants de la société civile et 44 psychologues afin qu'ils puissent fournir des services de réadaptation et de soutien psychosocial à près de 500 rapatriés, dont des jeunes. En Somalie, des ateliers organisés par le PNUD à Mogadiscio et Kismayo ont facilité la réintégration de 100 anciens membres de groupes terroristes dans leur communauté.

B. Coopération internationale et régionale

32. L'ONU a continué de renforcer sa coopération avec les États Membres et les organisations internationales et régionales dans le domaine de la lutte antiterroriste, en mettant l'accent sur l'Afrique, l'Asie centrale, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Une assistance technique a été apportée par le Dispositif mondial UE-ONU pour la lutte contre les menaces terroristes aux Gouvernements iraquien, kényan, kirghize, nigérian, ougandais, somalien, tadjik et togolais, à leur demande et compte tenu des besoins recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Ce soutien a rendu les pays concernés mieux à même de détecter, de prévenir et de combattre les menaces terroristes dans divers contextes de sécurité, et d'enquêter sur ces menaces.

33. En octobre, le PNUD a coorganisé à Nairobi avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dans les locaux du Centre d'excellence de l'IGAD pour la prévention et la répression de l'extrémisme violent, un atelier régional qui a réuni 47 parties prenantes du Kenya, de la Somalie et du Soudan du Sud et qui a contribué à renforcer les capacités régionales en matière de systèmes d'alerte rapide et d'intervention et à intégrer la lutte contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme dans les cadres de consolidation de la paix.

34. L'ONUSC a renforcé la coopération internationale et régionale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et les crimes qui lui sont associés. Dans la région du bassin du lac Tchad, il a soutenu les consultations entre les Gouvernements camerounais, centrafricain et tchadien en vue de renforcer la coordination transfrontière en matière de contrôle, de poursuite et de réintégration des personnes associées à Boko Haram. Il a également collaboré avec le Ministère tchadien de la justice et des droits humains à l'élaboration d'un recueil des lois et instruments internationaux, qui sert aux praticiens d'outil de référence essentiel pour faire avancer la coopération internationale dans les affaires de terrorisme.

35. Le BRENUAC a poursuivi sa coopération avec la Commission du bassin du lac Tchad en ce qui concerne la révision des plans d'action territoriaux qui guideront la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adoptée le 10 juin 2025.

36. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Institut international pour la justice et l'état de droit ont créé un groupe de travail sur le contrôle du renseignement en Asie du Sud et du Sud-Est afin de faciliter les échanges entre pairs visant à renforcer les fonctions, les responsabilités, l'indépendance et l'efficacité des mécanismes de contrôle et d'application du principe de responsabilité dans le contexte de la lutte antiterroriste. La réunion du groupe de travail a rassemblé environ 50 responsables de l'Indonésie, des Maldives, des Philippines, de Sri Lanka et de la Thaïlande et représentants et représentants d'organismes de contrôle extérieurs à la région et de la société civile en vue de promouvoir la coopération internationale.

37. En octobre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé la Conférence parlementaire mondiale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent à Istanbul (Türkiye). Plus de 150 personnes, dont des experts internationaux de premier plan, venues de 55 pays, ont pris part en présentiel à cette conférence, qui a débouché sur l'établissement d'un rapport assorti d'un ensemble consolidé de recommandations visant à rendre les lois plus cohérentes, à améliorer le respect du droit international, ainsi que le contrôle des politiques antiterroristes, et à renforcer la coopération internationale et interparlementaire⁶.

C. Coordination et cohérence dans toutes les entités du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme

38. Par l'intermédiaire du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui regroupe 46 entités, un appui technique adapté a été fourni aux États Membres, y compris au niveau régional, dans le cadre d'une action plus coordonnée visant à soutenir les efforts de prévention et de répression du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Au cours de la période considérée, les groupes de travail du Pacte mondial ont tenu plus de 15 réunions consacrées aux

⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/counterterrorism/en/publication/global-parliamentary-conference-counter-terrorism-and-prevention-violent-extremism>.

priorités en matière de lutte antiterroriste, facilité la coordination des initiatives régionales de renforcement des capacités, en particulier en Afrique, et promu des directives techniques et des méthodologies communes dans des domaines tels que la gestion de la sécurité aux frontières et la protection des infrastructures critiques. À la demande du Gouvernement iraquien, le Groupe de travail du Pacte mondial sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme a procédé à un examen technique du projet de stratégie nationale de lutte antiterroriste de l'Iraq pour la période 2026-2030 et formulé des recommandations visant à renforcer la résilience au niveau local, la protection des droits humains, les mesures tenant compte des questions de genre, le respect des cadres juridiques internationaux et les mécanismes de coopération internationale.

39. En décembre, dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié des directives⁷ visant à garantir que les mesures de lutte contre le financement du terrorisme soient fondées sur les risques, proportionnées et appliquées dans le respect du droit international.

D. Aide aux victimes de Daech

40. L'ONU a continué de donner aux victimes du terrorisme les moyens d'agir en tant qu'agentes du changement, l'objectif étant de mettre en place un soutien utile et adapté aux victimes et aux personnes survivantes dans le monde entier. Le 21 août, à l'occasion de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, le Secrétaire général a reconnu les difficultés que rencontraient les victimes du terrorisme et souligné qu'il fallait amplifier leur voix, non seulement en tant que bénéficiaires d'aide, mais également comme spécialistes et artisanes de la paix. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé deux forums mondiaux et des échanges entre pairs, le 1^{er} juillet et le 3 septembre, en vue de poursuivre la mise en service du Réseau des associations de victimes du terrorisme. Ces forums ont débouché sur la définition d'approches de la lutte antiterroriste centrées sur les victimes, notamment d'approches tenant compte des risques de stigmatisation des victimes dans les médias.

41. La conférence régionale sur les victimes du terrorisme en Afrique, organisée par le Gouvernement marocain à Rabat les 2 et 3 décembre, avec le soutien du Bureau de lutte contre le terrorisme, a réuni de hauts responsables et des victimes du terrorisme de tout le continent africain. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a facilité la participation des membres africains du Réseau des associations de victimes du terrorisme, permettant ainsi aux victimes africaines d'établir des liens directs entre elles et mettant en avant leur expertise en tant qu'agentes et praticiennes de la lutte antiterroriste et de la consolidation de la paix.

42. Au Burkina Faso, l'ONUDC a soutenu la mise en place du plan national d'action en faveur des victimes du terrorisme afin d'aider le Gouvernement de transition à passer de la phase de la planification à celle de l'exécution. Il a également aidé le Gouvernement iraquien à élaborer un recueil des droits des victimes du terrorisme et des mécanismes de soutien prévus en faveur de celles-ci, et a organisé une réunion d'experts à Vienne en décembre, en coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, afin de lancer l'élaboration d'un document d'orientation pratique destiné à aider les États Membres à concevoir, coordonner et exécuter des plans globaux d'assistance aux victimes du terrorisme fondés sur les droits.

⁷ Disponibles à l'adresse suivante : https://www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org/securitycouncil.ctc/files/hr_cft_guidance_november_2025.pdf.

E. Gestion des frontières et application de la loi

43. L'ONU a continué de soutenir les efforts déployés par les États Membres pour empêcher les terroristes d'acquérir et d'utiliser des armes. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a fourni un appui technique qui a permis de renforcer les capacités de 269 responsables de 7 États Membres d'Afrique, d'Asie centrale, d'Amérique latine et du Moyen-Orient en matière d'application de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité. Cela a rendu ces responsables mieux à même de prévenir, de détecter et de combattre l'acquisition et l'utilisation par des terroristes d'armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et de leurs précurseurs, ainsi que d'armes légères et de petit calibre, d'engins explosifs improvisés et de systèmes de drones aériens et leurs composants.

44. Au cours de la période considérée, le Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest, initiative multipartite dirigée par l'ONU et mise en œuvre par le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'OIM, l'ONUSC et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), a renforcé la coopération internationale et régionale en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ce qui a permis d'accomplir des progrès concrets en matière de coordination de la sécurité aux frontières, notamment grâce à une évaluation de référence menée conjointement avec les pays participants (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Réalisée en étroite collaboration avec les autorités nationales et les partenaires régionaux, cette évaluation a directement facilité la fourniture d'une assistance technique ciblée. La deuxième phase de la mise en œuvre du Mécanisme intégré de stabilité des frontières a commencé en juillet.

45. En septembre, en marge de la soixante-neuvième conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Gouvernement marocain, l'AIEA et l'ONUSC ont organisé une manifestation parallèle de haut niveau pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Cette manifestation, qui a réuni plus de 200 représentantes et représentants d'États Membres et d'organisations internationales, a mis en lumière l'importance et la complémentarité que continuent d'avoir ces instruments, ainsi que les efforts déployés pour parvenir à une adhésion universelle et à une mise en œuvre intégrale, avec le soutien de l'AIEA, du Bureau de lutte contre le terrorisme et de l'ONUSC.

46. En octobre, l'ONUSC a soutenu l'adoption des Recommandations de Lomé sur la prévention et la lutte contre l'acquisition et l'usage d'engins explosifs improvisés par les groupes terroristes en Afrique de l'Ouest⁸.

47. Dans le cadre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes et en collaboration avec divers partenaires d'exécution, dont la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'ONUSC, l'Organisation de l'aviation civile internationale, INTERPOL et l'OIM, le Bureau de lutte contre le terrorisme a renforcé les capacités de 90 bénéficiaires et pays partenaires dans le domaine des renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers, conformément aux normes du droit international et aux normes et principes relatifs aux droits humains. Le nombre de partenaires du Programme s'est accru, avec l'adhésion de la Tunisie et du Yémen à l'initiative, tandis que des accords de

⁸ Disponibles à l'adresse suivante : https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/2025/LomeRecs/FR%20Lom%C3%A9Recommendations_FINAL.pdf?ver=Q14zDW7eLIAqsXjOc0MpUA%3D%3D.

coopération ont été conclus avec les Gouvernements arménien et eswatiniens, ce qui a élargi le réseau mondial de lutte contre les déplacements des terroristes.

48. Au cours des trois premiers trimestres de 2025, les sept États Membres qui utilisent actuellement le logiciel goTravel de l'ONU ont traité des renseignements concernant 63 millions de passagers, ce qui renforce le rôle de ce logiciel en tant qu'outil essentiel à une détection efficace et efficiente des menaces. Aux Philippines, goTravel a été mis en service par le Centre opérationnel du système de renseignements préalables concernant les voyageurs du Bureau de l'immigration, ce qui permet de recueillir et d'analyser des données sur les passagers afin d'identifier les combattants terroristes étrangers présumés. En Côte d'Ivoire, grâce au soutien apporté par l'ONUSC au titre du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, les autorités ont adopté un décret relatif aux renseignements préalables concernant les voyageurs et aux systèmes d'échange d'informations sur les dossiers passagers.

49. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié un rapport⁹ visant à sensibiliser les États Membres au risque d'utilisation des frontières maritimes à des fins de déplacements de terroristes et contenant des orientations quant à la manière de remédier à cette nouvelle vulnérabilité.

50. Dans le cadre d'un programme mondial dirigé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et auquel participent la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'ONU a apporté une assistance technique au Kirghizistan, à la Mauritanie, à l'Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan afin qu'ils puissent élaborer des modèles opérationnels de protection de leurs cibles vulnérables contre les attentats terroristes. La Direction exécutive a soutenu les efforts déployés par les États Membres pour protéger les cibles vulnérables contre le terrorisme en publiant, en partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, un rapport sur les tendances dans lequel elle fait le point sur les menaces et les lacunes concernant la protection des infrastructures critiques¹⁰.

F. Lutte contre le financement du terrorisme

51. En étroite coopération avec le Groupe d'action financière (GAFI) et les organismes régionaux de type GAFI, les entités des Nations Unies ont continué d'aider les États Membres dans leurs efforts de lutte contre le financement du terrorisme. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a poursuivi le travail qu'il mène avec les organismes régionaux de type GAFI dans le monde et a, en étroite coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, continué de recenser les bonnes pratiques aux fins de l'élaboration d'un additif dans le cadre de son initiative relative aux actifs virtuels et de soutenir l'application cohérente des Principes directeurs de l'Algérie¹¹, en partenariat avec le Service fédéral de surveillance financière de la Fédération de Russie (Rosfinmonitoring).

52. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a aidé les États Membres d'Afrique, d'Asie centrale et du Moyen-Orient à lancer des initiatives de renforcement des capacités et des activités de formation en matière de lutte contre le financement du terrorisme à l'échelle régionale, notamment en collaboration avec la Coalition

⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org.securitycouncil.ctc/files/final_maritime_security_and_api_pnr.pdf.

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org.securitycouncil.ctc/files/cted-osce_trends_report_online_fin.pdf.

¹¹ S/2025/22, annexe.

islamique militaire pour combattre le terrorisme, le Centre de lutte contre le financement du terrorisme et la Guardia di Finanza italienne.

53. En septembre, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a publié un rapport sur les tendances mettant en évidence les lacunes qu'affichent les pays africains dans le domaine de l'application des principales dispositions des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le financement du terrorisme¹². Établi sur la base des visites d'évaluation effectuées pour le compte du Comité contre le terrorisme, ainsi que des rapports du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI, et en consultation avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, ce rapport a contribué à éclairer la conception des projets d'assistance technique et de renforcement des capacités des Nations Unies.

54. L'ONUSC a continué d'aider les États Membres d'Afrique de l'Ouest et de l'Est à renforcer leurs cadres nationaux, en mettant l'accent sur la coordination interinstitutions, l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les compétences en matière d'enquêtes financières et les liens entre terrorisme et criminalité organisée, ainsi que sur la nécessité de prévenir l'utilisation des organisations à but non lucratif et des économies informelles à des fins de financement du terrorisme.

G. Incidence des technologies de l'information et des communications et des nouvelles technologies sur la lutte contre le terrorisme

55. Dans le cadre de l'initiative CT TECH+, lancée en 2024, le Bureau de lutte contre le terrorisme a soutenu les efforts déployés par les Gouvernements irakien, ghanéen, nigérian et ouzbek pour élaborer des approches globales en matière de politiques relatives aux nouvelles technologies. En collaboration avec INTERPOL, il a continué d'aider les entités antiterroristes des États Membres à acquérir de nouvelles compétences pour mener des enquêtes en ligne, y compris sur le dark Web, notamment des enquêtes sur les actifs virtuels, et pour utiliser l'intelligence artificielle. Ainsi, neuf États Membres, dont quatre d'Afrique, ont pu se doter des capacités de base nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies dans le cadre des enquêtes antiterroristes.

56. En collaboration avec l'ONUSC et en coordination avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a organisé à Nairobi une réunion d'un groupe d'experts consacrée à l'application de la résolution [2713 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. Au total, 70 représentantes et représentants de pays d'Afrique de l'Est et d'autres parties prenantes ont participé à cette réunion, qui leur a permis de mieux comprendre les questions de détection et de répression et de renforcer leur capacité de mener des activités au niveau local, notamment des activités liées à la détection des menaces et au développement des capacités nationales s'agissant de détecter et d'enrayer l'utilisation d'Internet, des médias sociaux et des jeux vidéo par des groupes terroristes, notamment Daech et les Chabab en Somalie. La Direction exécutive a également publié un rapport sur l'exploitation des enfants à des fins terroristes¹³ et s'est associée au Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme afin de sensibiliser le public aux problèmes que rencontrent les États Membres dans la lutte contre les méthodes numériques de plus en plus sophistiquées mises au point par les réseaux terroristes pour cibler les enfants dans le monde entier.

¹² Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/securitycouncil/ctc/sites/www.un.org.securitycouncil.ctc/files/op_35_report_2025.pdf.

¹³ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « Growing alarm as terrorist exploitation of children rapidly evolves, outpacing Member State responses », rapport *Trends Alert* de la Direction exécutive, octobre 2025.

57. L'ONUDC a renforcé la capacité des États Membres de lutter contre l'exploitation des technologies par les terroristes, notamment les plateformes numériques, l'intelligence artificielle, les systèmes de drones aériens et d'autres menaces émergentes, en Asie du Sud et du Sud-Est, et a organisé à l'intention des pays d'Afrique de l'Est une réunion d'un groupe d'experts sur la détection des cas d'utilisation des technologies par les terroristes et la lutte contre ce phénomène.

H. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

58. En novembre 2025, le Bureau de lutte contre le terrorisme a publié, en partenariat avec l'UNICRI, un rapport sur l'extrémisme violent et l'exploitation des jeux vidéo en Afrique¹⁴. Le PNUD a redoublé d'efforts pour prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et pour lutter contre les discours terroristes en Afrique de l'Est en promouvant des messages inclusifs et en amplifiant les contre-messages dans les médias, contribuant ainsi à renforcer la résilience des populations et les capacités institutionnelles au Kenya, au Soudan du Sud et en Somalie. Ces interventions ont favorisé l'adoption d'approches axées sur les personnes survivantes et permis de renforcer le leadership des jeunes et de tirer parti des plateformes numériques pour diffuser des messages de paix et contrer la propagande extrémiste violente.

IV. Observations

59. La menace que représente Daech n'a cessé de s'intensifier au cours de la période considérée. Si les efforts de lutte antiterroriste ont permis de réduire les activités du groupe en Iraq et en Somalie, la menace continue d'évoluer et reste diversifiée dans plusieurs régions. Les efforts de lutte antiterroriste menés en Iraq ont conduit à une réduction considérable du nombre d'attaques perpétrées par Daech, mais ce groupe fait toujours peser une menace sur le pays. Les cellules de Daech demeurent actives dans l'ensemble de la République arabe syrienne, où le groupe continue de vouloir tirer parti du vide sécuritaire et de l'incertitude. En mettant à profit les conflits armés, l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance, Daech continue de menacer la paix et la sécurité internationales, entravant gravement les droits humains et le développement. Pour contrer cette menace persistante, il faut adopter des approches globales associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société et reposant sur l'état de droit et le strict respect des normes internationales relatives aux droits humains.

60. La situation dans certaines parties de l'Afrique reste particulièrement préoccupante, les affiliés de Daech consolidant leur contrôle sur de vastes zones en Afrique de l'Ouest et au Sahel. L'expansion territoriale continue des activités terroristes aggrave encore l'instabilité et sape les efforts que déploient les pays pour relever des défis complexes en matière de sécurité, de droits humains et de développement. Dans certains pays, l'activité de groupes affiliés à Daech a fait un grand nombre de victimes et causé des déplacements massifs de population et la perte de moyens de subsistance, ainsi que des interruptions répétées de la fourniture de l'aide humanitaire, en particulier dans les zones reculées et les régions frontalières. La gravité de la situation exige que les États Membres de la région exercent leur responsabilité politique afin d'apporter des réponses unifiées, cohérentes et conjointes

¹⁴ UNICRI et Bureau de lutte contre le terrorisme, « *Level Up: Gaming and Violent Extremism in Africa* » (Turin 2025).

face aux défis critiques. À cet égard, j'exhorte les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad à préserver la cohésion de la Force multinationale mixte de la Commission, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre Daech. L'ONU continuera de collaborer avec les États Membres, ainsi qu'avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales, pour combattre la menace terroriste sur le continent.

61. Je reste gravement préoccupé par la situation désastreuse qui règne dans le camp de Hol et le camp Roj et dans d'autres installations du nord-est de la République arabe syrienne, des milliers de personnes, pour la plupart des femmes et des filles, restant en proie à l'insécurité et à des violations de leurs droits humains, ainsi qu'à un manque d'accès à l'aide humanitaire. Le manque patent de services de base, les risques élevés de violence, notamment de violence sexuelle et fondée sur le genre, la détention arbitraire et l'absence d'éducation non seulement représentent une catastrophe humanitaire et une violation du droit international des droits humains, mais créent également un terreau fertile permettant aux groupes terroristes, tels que Daech, d'exploiter et de radicaliser des personnes à des fins terroristes. Je demande de nouveau aux États Membres dont des ressortissants se trouvent dans ces centres de redoubler d'efforts pour faciliter le rapatriement sûr, volontaire et dans la dignité de toutes ces personnes, conformément aux obligations que le droit international fait aux États Membres, notamment l'obligation de tenir compte en premier lieu de l'intérêt supérieur de l'enfant.

62. Les avancées technologiques offrent des perspectives prometteuses en matière de lutte contre le terrorisme, mais je suis préoccupé par l'utilisation croissante par les groupes terroristes, notamment Daech, des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. Je demande aux États Membres de collaborer davantage avec l'ONU pour combattre ce problème et promouvoir l'utilisation responsable des nouvelles technologies dans la lutte contre le terrorisme, conformément au droit international, notamment par la fourniture, sur demande, d'un appui au renforcement des capacités et d'une assistance technique ciblés.

63. Par l'intermédiaire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'ONU continuera d'aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions applicables du Conseil de sécurité. Je demande aux États Membres de coopérer davantage avec le système des Nations Unies afin qu'une assistance efficace et fondée sur les besoins puisse rapidement être fournie, en particulier aux pays qui sont en première ligne des efforts déployés pour prévenir et combattre le terrorisme.

Annexe

Trente-septième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, présenté en application de la résolution [2734 \(2024\)](#) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Le rapport a été publié sous la cote [S/2026/44](#).
